

NOUVEAUTÉS EN LIEN AVEC LES RAISONS DE CONSULTATION

22 MAI 2020

Dans cet aide-mémoire, vous trouverez :

- Les nouveautés en lien avec les raisons de consultation
- La procédure à suivre pour modifier la raison de consultation d'un rendez-vous existant dans RVSQ

Nouveautés en lien avec les raisons de consultation

Depuis le 17 avril 2020, tous les rendez-vous offerts aux citoyens par les cliniques médicales qui sont disponibles en ligne dans RVSQ sont **téléphoniques**, et ce, pour toutes les raisons de consultation (« Urgence mineure », « Consultation prioritaire », « Suivi de grossesse », « Suivi d'un enfant de 0 à 5 ans », « Suivi périodique » ou « Suivi périodique ou préventif »). Cette mesure a pour but de protéger la santé des patients ainsi que celle du personnel des cliniques médicales en limitant les déplacements et les contacts.

Certaines raisons de consultation ont aussi été ajoutées ou modifiées dans RVSQ en réponse à la pandémie :

- Dépistage coronavirus (COVID-19)
- Traitement COVID-19 – Par téléphone
- Traitement COVID-19 – En clinique
- Suivi rétablissement COVID-19 – Par téléphone
- Réorientation – Par téléphone
- Réorientation – En clinique
- Consultation en clinique

Vous trouverez ci-dessous une courte description de chaque raison de consultation ainsi que le type de cliniques et les personnes pouvant les utiliser pour l'offre de rendez-vous.

Clinique de dépistage COVID-19 (CDD) ou clinique désignée d'évaluation (CDE)	
<p>Dépistage coronavirus (COVID-19)</p>	<p>À utiliser lorsqu'un patient répond aux critères de dépistage de la COVID-19 établis par la santé publique et doit passer un test.</p> <p>Seules les CDD et les CDE peuvent inscrire cette raison de consultation lors de la création de plages de disponibilité.</p> <p>Cette raison de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas affichée lorsque le citoyen recherche un rendez-vous • n'est pas incluse si vous sélectionnez « Toutes les raisons » lors de la création de plages de disponibilité • est accessible pour la prise de rendez-vous par : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel des centrales téléphoniques régionales ○ le personnel des cliniques froides ○ les infirmières au triage des urgences des centres hospitaliers
<p>Traitement COVID-19 – Par téléphone</p>	<p>À utiliser pour un premier épisode de soins téléphonique avec un patient qui présente des symptômes de la COVID-19.</p> <p>Seules les CDE peuvent inscrire cette raison de consultation lors de la création de plages de disponibilité.</p> <p>Cette raison de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas affichée lorsque le citoyen recherche un rendez-vous • n'est pas incluse si vous sélectionnez « Toutes les raisons » lors de la création de plages de disponibilité • est accessible pour la prise de rendez-vous par : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel des centrales téléphoniques régionales ○ le personnel des cliniques froides ○ les infirmières au service de triage des urgences des centres hospitaliers

<p>Traitement COVID-19 – En clinique</p>	<p>À utiliser pour un épisode de soins qui nécessite de rencontrer en clinique un patient qui présente des symptômes de la COVID-19.</p> <p>Seules les CDE peuvent inscrire cette raison de consultation lors de la création de plages de disponibilité.</p> <p>Cette raison de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas affichée lorsque le citoyen recherche un rendez-vous • n'est pas incluse si vous sélectionnez « Toutes les raisons » lors de la création de plages de disponibilité • est accessible pour la prise de rendez-vous par : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel des centrales téléphoniques régionales ○ le personnel des cliniques froides ○ les infirmières au service de triage des urgences des centres hospitaliers <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La décision de rendre ce type de plages disponible dépend d'orientations régionales ou du choix du médecin. Certains pourraient préférer faire une 1^{re} consultation téléphonique avant de proposer une consultation en clinique. • Si un patient a déjà eu une consultation « Traitement COVID-19 – Par téléphone » et qu'il doit se présenter à une CDE pour une consultation, vous devez créer un nouveau rendez-vous avec la raison de consultation suivante : « Traitement COVID-19 – En clinique ». Lors de cette consultation, si le médecin doit faire un dépistage, il ne faut pas créer un nouveau rendez-vous de consultation « Dépistage coronavirus », puisque le dépistage est réalisé pendant le rendez-vous « Traitement COVID-19 – En clinique ». • Si un patient a déjà eu une consultation « Traitement COVID-19 – En clinique » et qu'il doit revoir un médecin après avoir passé un examen (ex. : radiographie, prise de sang, test d'urine), vous devez créer un nouveau rendez-vous avec la même raison de consultation : « Traitement COVID-19 – En clinique ».
--	--

<p>Suivi rétablissement COVID-19 – Par téléphone</p>	<p>À utiliser pour un suivi téléphonique de l'état de santé d'un patient qui a déjà obtenu une consultation « Traitement COVID-19 – Par téléphone » ou « Traitement COVID-19 – En clinique ».</p> <p>Seules les CDE peuvent inscrire cette raison de consultation lors de la création de plages de disponibilité.</p> <p>Cette raison de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas affichée lorsque le citoyen recherche un rendez-vous • n'est pas incluse si vous sélectionnez « Toutes les raisons » lors de la création de plages de disponibilité • est accessible pour la prise de rendez-vous par les intervenants en CDE seulement
<p>Toutes les cliniques médicales</p>	
<p>Réorientation – Par téléphone</p>	<p>Depuis le début de la pandémie de COVID-19, certaines raisons de consultation existantes ont été scindées en deux pour proposer des rendez-vous téléphoniques et en clinique. C'est le cas de « Réorientation ».</p> <p>À utiliser pour des consultations téléphoniques avec des patients qui se sont présentés à l'urgence avec une condition de santé jugée non urgente (P4-P5).</p> <p>Cette raison de consultation permet aux infirmières au triage des urgences des centres hospitaliers et au personnel des centrales téléphoniques de certaines régions de réorienter un patient qui se présente à l'urgence avec une condition de santé jugée non urgente (P4-P5) vers une clinique médicale chaude ou froide.</p> <p>Toutes les cliniques médicales peuvent inscrire cette raison de consultation lors de la création de plages de disponibilité.</p> <p>Cette raison de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas affichée lorsque le citoyen recherche un rendez-vous • est incluse si vous sélectionnez « Toutes les raisons » lors de la création de plages de disponibilité (une demande de changement a été faite pour l'exclure) • est accessible pour la prise de rendez-vous par : <ul style="list-style-type: none"> ○ les infirmières au service de triage des urgences des centres hospitaliers ○ le personnel des centrales téléphoniques régionales

<p>Réorientation – En clinique</p>	<p>À utiliser pour des consultations en clinique pour des patients qui se sont présentés à l'urgence avec une condition de santé jugée non urgente (P4-P5).</p> <p>Cette raison de consultation permet aux infirmières au triage des urgences des centres hospitaliers de réorienter un patient qui se présente à l'urgence avec une condition de santé jugée non urgente (P4-P5) vers une clinique médicale chaude ou froide.</p> <p>Toutes les cliniques médicales peuvent inscrire cette raison de consultation lors de la création de plages de disponibilité.</p> <p>Cette raison de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas affichée lorsque le citoyen recherche un rendez-vous • est include si vous sélectionnez « Toutes les raisons » lors de la création de plages de disponibilité (une demande de changement a été faite pour l'exclure) • est accessible pour la prise de rendez-vous par les infirmières au service de triage des urgences des centres hospitaliers seulement <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La décision de rendre ce type de plages disponible dépend d'orientations régionales ou du choix du médecin. Certains pourraient préférer faire une 1^{re} consultation téléphonique avant de proposer une consultation en clinique. • Dans le cas d'une CDE située dans l'urgence d'un établissement, les infirmières au triage doivent utiliser la raison de consultation « COVID suspectée » dans le système d'information propre à l'établissement (ex. : SIGDU et SIURGE) pour terminer l'épisode de soins et diriger le patient dans la section chaude. RVSQ ne doit pas être utilisé dans un tel cas.
------------------------------------	---

<p>Consultation en clinique</p>	<p>À utiliser pour rencontrer des patients en clinique, puisque les raisons de consultation « Urgence mineure », « Consultation prioritaire », « Suivi de grossesse », « Suivi d'un enfant de 0 à 5 ans », « Suivi périodique » et « Suivi périodique ou préventif » sont désormais téléphoniques par défaut.</p> <p>Toutes les cliniques médicales peuvent inscrire cette raison de consultation lors de la création de plages de disponibilité.</p> <p>À la suite de la décision du médecin, lorsqu'une consultation doit être faite en clinique, il est important d'utiliser la raison « Consultation en clinique » afin de déclencher la bonne communication aux patients. Cette raison de consultation peut être utilisée lors de la création d'un rendez-vous ou lors de la modification d'un rendez-vous qui devait être téléphonique.</p> <p>Cette raison de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas affichée lorsque le citoyen recherche un rendez-vous • est include si vous sélectionnez « Toutes les raisons » lors de la création de plages de disponibilité (une demande de changement a été faite pour l'exclure) • est accessible pour la prise de rendez-vous par le personnel de la clinique médicale seulement
---------------------------------	--

Modifier la raison de consultation d'un rendez-vous existant dans RVSQ

Pour modifier la raison de consultation d'un rendez-vous existant, suivez les étapes ci-dessous :

- 1) Accédez au détail du rendez-vous.
- 2) Cliquez sur l'onglet « Notes ».

Rendez-vous **Notes**

Auteur
Monsieur Madame, 16-04-2020, 14:33,
Utilisateur

Type GEN
Numéro de référence 0000127667

Présence
Présent

Date 17-04-2020 Heure 9:00 Durée 0:05

Professionnel de la santé PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ - ... Lieu CLSC

Numéro d'assurance maladie (facultatif) AAAA000000000 Confirmer Date de naissance 16-07-1986

Prénom N Nom A

Sexe Courriel

- 3) Dans le champ « Raison de consultation », sélectionnez « Consultation en clinique » dans le menu déroulant.
- 4) Cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

Rendez-vous Notes

Raison de consultation (facultatif)
Consultation en clinique

Note de la clinique (facultatif)
Aucune

Note du patient (raison du rendez-vous)
[B11]hémorroïdes sévères

Enregistrer Annuler Annuler ce rendez-vous

Vous avez des questions? Référez-vous à votre représentant régional. Il saura vous aider.